

Comité Syndical du Jeudi 18 octobre 2018

COMPTE RENDU

Le **dix huit octobre deux mil dix huit** à dix huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL** légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'HERSIN-COUPIGNY, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MOREAU**, suivant convocation faite le **11 Octobre 2018** et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

Étaient présents :

- MM. Michel VIVIEN, Richard NOWAK, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Marianne BARALLE, délégués de la Commune de **BAJUS**
- MM. Julien DAGBERT, Philippe BULOT, Mmes Francine DURANEL, Maryse VOLCKAERT, MM. Patrick CONSTANCE, Gabriel BELAMIRI, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Gabriel BONNE, délégués de la Commune de **BEUGIN**
- Melle Aurélie SART, MM. Claude THOMAS, Vice-Président, Dominique LALIN, Alexis MAZUR, Mme Annick DUHAMEL, M. Boris GREGORCIC délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- MM. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Yves BOUTTIER, Mme Claudette CREPIEUX, M. Daniel WILLAY, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Léo PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, M. Bernard HECQUEFEUILLE, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Frédéric LECUYER, délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Christophe LEBEL, Jean-Paul DURIEZ, délégués de la Commune de **DIEVAL**
- M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, Mme Sylvie HAREL, M. Didier DUBOIS, Mme Henriette JAKUBOWSKI, MM. René FLINOIS, Jean-Louis RAUX délégués de la Commune de **DIVION**
- Mme Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Dany CLAIRET, Vice-Président, Mme Françoise DROUVIN, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- MM. Jean-Pierre DELATTRE, Alain BARRAS, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Gérard FOUCAULT, Christian KWASMIERVSKA, Grégory FOUCAULT délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Christine LEDEE, M. Franck GLUSZAK, délégués de la Commune d'**HERMIN**
- M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Laurent FONTAINE, Bertrand DENEVE délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- MM. Maurice LECOMTE, Vice-Président, Jacques DELORY, délégués de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mmes Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, Marie-Thérèse ROJEWSKI, M. Daniel MADAJEWSKI, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**

- MM. Jacques MINOT, Henri DAUTREMEPUS, délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Marcel COFFRE, Mme Irène DELPLACE, M. Jean-Marie POHIER, Mme Ghislaine ROUSSEL, MM. Eric EDOUARD, Philippe LAISNE délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, délégué de la Commune de **RUITZ**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Philibert BERRIER, Mme Laure BLASZCZYK délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- Mme Chantal PLAYE, déléguée de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Freddy CHATELAIN, délégué de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- M. Gérard BLONDEL, Vice-Président, délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Patrick SKRZYPCZAK, délégué de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- MM. Michel LHEUREUX, Daniel LEFEBVRE, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Danielle MANNESIEZ, déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

Etaient excusés :

- MM. Etienne BRILLON, Olivier SWITAJ, Michel BOSSART, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

Etaient absents :

- Mme Marie-Pierre HOLVOET, M. Jeannot EVRARD, Mmes France LEBBRECHT, Gladys BECQUART délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- Mme Patricia HALLER, M. Joël KMIECZAK, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Frédéric MATHISSART, délégué de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- Mmes Martine SAUVAGE, Ludivine RUS, déléguées de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Michel VISEUR, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**
- M. Marc KOPACZYK, délégué de la Commune d'**HOUDAIN**
- MM Jean-Marc ROVILLAIN, Jean-Hughes POMART, délégués de la Commune de **LA COMTE**
- M. Jacques LADEN, Mme Marie-José SAELEN, délégués de la Commune de **LOZINGHEM**
- Mme Christine FRANCOIS, déléguée de la Commune de **RUITZ**

01) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Julien DAGBERT est désigné secrétaire de séance

02) SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir signer le registre des délibérations

03) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUIN 2018

(Cf. annexe n° 1)

04) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LES BUREAUX SYNDICAUX EN DATE DU

- **13 septembre**
 - Plan de modernisation et de sauvegarde du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) – choix des structures repreneuses
- **20 septembre**
 - Adhésion au groupement de commandes avec la Ville de Bruay-La-Buissiere pour les «produits d'entretien pour les espaces verts»
 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile – signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département.
- **11 octobre**
 - Acquisition de denrées alimentaires - signature des marchés
 - Service Action Santé – Renouvellement de 2 postes adultes relais
 - Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD)- signature d'un protocole de transfert partiel d'activité avec FILIERIS

05) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

↳ POLE « ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES »

➤ Ressources Humaines

- Remplacement des personnels en congé – Création d'emplois d'agents non titulaires au sein des différents services **(18/104, 18/147, 18/157, 18/193)**
- Signature d'une convention de formation «bilan social» avec «CIRIL Group» de VILLEURBANNE (69100) pour un montant de 365,00€ TTC **(18/144)**
- Signature d'un accord de confidentialité et mise en œuvre du prélèvement à la source avec «CIRIL Group» de VILLEURBANNE (69100) pour un montant de 1 740,00€ TTC **(18/197)**
- Signature d'une convention de formation «Recyclage SSIAP 1» avec la Société «OFPA» de BETHUNE (62400) pour un montant de 210,00€ TTC **(18/201)**

➤ Communication

- Prestation de services (travaux photographiques) pour valoriser le site internet au profit de la Société «EMEDIA STUDIO» de BRUAY-LA-BUISSIERE (62700) pour un montant de 480,00€ TTC **(18/198)**

➤ Marchés publics

- Signature du marché « acquisition de papier et d'enveloppes vierges » avec la société «DG BURO» d'HERSIN-COUPIGNY (62 530) - Fin du contrat avec la Société le 1^{er} janvier 2019 **(18/195)**
- Signature du marché « logiciel de télégestion pour le SAAD » avec la société «CITYSEN» de CHALONS EN CHAMPAGNE (51 000) **(18/199)**

↳ POLE « SOCIAL & MEDICO SOCIAL »

➤ EHPAD :

- Achat de tubes fluos à LED pour l'éclairage cabine et du bloc de secours de l'ascenseur auprès de la Société «KONE» de VILLE pour chaque établissement

➤ SAAD

- Signature d'une convention d'occupation de la salle «HURTREL» à titre gratuit avec la Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE pour une réunion **(18/184)**
- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel - Signature de conventions de stages avec
 - le Lycée Mendès France de BRUAY-LA-BUISSIERE **(18/044, 18/159, 18/179, 18/180,18/181)**
 - le pôle emploi de BRUAY-LA-BUISSIERE **(18/172)**

➤ **SSIAD**

- Accueil d'une stagiaire en formation dans le milieu professionnel - Signature d'une convention de stage avec la Croix Rouge de BETHUNE **(18/175)**

➤ **MIPPS**

- Dans le cadre de la randosanté, prestation de la Croix Blanche (présentation du secourisme et des gestes qui sauvent) pour un montant de 200,00€ TTC **(18/171)**
- Création d'un flyer pour les rendez-vous sein-pathiques d'Octobre Rose 2018 par la Société « AUDACIOZA » de WEMAERS-CAPPEL (59670) pour un montant de 480,00€ TTC **(18/202)**

➤ **RAD**

- Création d'emplois d'agents non titulaires **(18/186, 18/207)**

➤ **RAM**

- Organisation d'une cession de formation « MONTESSORI » pour les professionnels de la petite enfance pour un montant de 450,00€ TTC **(18/196)**

➤ **POLE « TECHNIQUE & URBANISME »**

➤ **Secrétariat**

- Création d'emplois d'agents non titulaires pour le service espaces verts **(18/154)** et le service «entretien des bâtiments» **(18/190 , 18/205)**

➤ **Espaces Verts**

- Achat auprès de la Société «CARDON Entreprise» de FOUQUEREUIL (62232) :
 - ☞ D'un taille-haie à batterie et de ses accessoires pour un montant de 1 430,12€ TTC **(18/166)**
 - ☞ De 4 souffleurs pour un montant de 2 580,60€ TTC **(18/167)**
 - ☞ De 3 débroussailleuses pour un montant de 2 215,96€ TTC **(18/168)**
 - ☞ D'une tronçonneuse de type MS 201 T pour un montant de 628,15€ TTC **(18/169)**
 - ☞ De taille haies électriques, de batteries dorsales et de chargeurs rapides pour un montant de 3 469,70€ TTC **(18/173)**
 - ☞ De taille haies perches de type thermique pour un montant de 2 539,80€ TTC **(18/174)**
- Achat de gazon précultivé en rouleaux, avec la pose et la préparation du sol des terrains de football auprès de la Société «CITEVERT» d'AIX-NOULETTE (62 160) pour un montant de 7 749,00€ TTC **(18/176)**
- Achat de pièces mécaniques spécifiques à la réparation des tondeuses TORO auprès de la Société «SOLVERT» de PLAISIR (78371) pour un montant de 1 364,54€ TTC **(18/182)**
- Achat de pièces mécaniques spécifiques à la réparation de la tondeuse AMAZONE Profihopper auprès de la Société «CARLU » de LILLERS (62192) pour un montant de 1 985,16€ TTC **(18/210)**

- Dépannage sur route d'un poids lourd, avec remplacement des 4 pneumatiques par la Société «APLB» de BRUAY-LA-BUISSIERE (62700) pour un montant de 1 951,86€ TTC **(18/208)**

➤ **Signalisation**

- Achat auprès de la Société « LACROIX TRAFFIC » de CARROS (06516) :
 - ☞ De 5 cartes de puissance pour les feux tricolores pour un montant de 3 222,00€ TTC **(18/170)**
 - ☞ De radars et de «signal piéton» pour un montant de 4 020,00€ TTC **(18/189)**

➤ **Eclairage Public**

- Achat d'une sertisseuse électro dynamique auprès de la Société «GROUPE SICAME LIGNE» de POMPADOUR (19 231) pour un montant de 3 001,67€ TTC **(18/151)**
- Achat de petit outillage auprès de la Société «DIS ELEC» d'AVION (62210) pour un montant de 969,18€ TTC **(18/192)**
- Achat de pièces mécaniques spécifiques à la réparation de la nacelle de 17 mètres auprès de la Société «APLB » de BRUAY-LA-BUISSIERE pour un montant de 1 260,00€ TTC **(18/203)**

QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION
DU COMITE SYNDICAL

POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »

06) COMMUNE DE REBREUVE-RANCHICOURT – REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BACHELET AU SEIN DU BUREAU SYNDICAL

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BACHELET, la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT, lors de sa séance de Conseil Municipal du 26 juin 2018, a procédé à son remplacement et a désigné Madame Danielle MANNESSIEZ pour siéger au sein du Bureau Syndical.

Il convient de procéder à son installation.

LE BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPT A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A PROCEDE A L'INSTALLATION

07) ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de créances d'impayés pour les montants suivants :

✓ Budget Principal

Liste n° 3345810232	du 03 septembre 2018	pour un total de	2 022,61 €
---------------------	----------------------	------------------	------------

Détaillé comme suit :

- Liste n° 3345810232 :
 - o 258,94 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Mandataire ;
 - o 1 762,48 € au titre d'impayés du service Repas à Domicile ;
 - o 1,19 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Prestataire.

✓ Budget Annexe « EHPAD »

Liste n° 3400380232	du 03 septembre 2018	pour un total de	6 432,13 €
---------------------	----------------------	------------------	------------

Détaillé comme suit :

- Liste n° 3400380232 :
 - o 6 093,19 € au titre d'impayés sur la section Hébergement ;
 - o 338,94 € au titre d'impayés sur la section Dépendance.

Il précise que ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour. L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de la Direction Départementale des Finances Publiques dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Il indique que l'encaissement de ces recettes sera ainsi poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Autorisez-vous l'admission en non-valeur des irrécouvrables pour les montants précités ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 11 OCT A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

08) DECISION MODIFICATIVE N°1

Il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative n°1 du Budget Principal et des Budgets Annexes 03 (SSIAD) et 06 (EHPAD) du SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Tableaux (Cf. Annexe n°2a, b, c)

LE BUREAU SYNDICAL DU 11 OCT A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

09) PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux nécessités de fonctionnement des services, aux modifications réglementaires et aux avancements de grade, il conviendrait de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les conditions reprises dans le tableau joint en annexe (Cf. Annexe n°3)

Autorisez-vous ces modifications au tableau des effectifs ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPT A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

10) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En application des textes de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984 notamment son article 3 1. et afin de faire face à d'éventuels accroissements temporaires d'activité, il conviendrait de pouvoir recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents.

A ce titre, pour répondre à ce type de besoins conjoncturel, il est proposé de créer des postes d'agents contractuels dans les grades suivants en catégorie C :

Filière médico-sociale

- ✓ Création de 5 emplois d'auxiliaires de soins principal de 2^{ème} classe à raison de 17h30 par semaine.
- ✓ Création de 10 emplois d'auxiliaires de soins principal de 2^{ème} classe à raison de 35h00 par semaine.
- ✓ Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normal à raison de 35h00 par semaine.

Filière médico-sociale – secteur social

- ✓ Création de 5 emplois d'agents sociaux à raison de 35h00 par semaine.
- ✓ Création de 10 emplois d'agents sociaux à raison de 27h00 par semaine.

Filière administrative

- ✓ Création d'un emploi d'adjoint administratif à raison de 35h00 par semaine.

Filière technique

- ✓ Création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 20h00 par semaine.

La rémunération de ces agents recrutés sur contrat au motif d'un accroissement temporaire d'activité sera calculée par référence au 1^{er} échelon de la grille indiciaire afférent à ces grades.

Autorisez-vous la création de ces postes dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 11 OCT A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

POLE « SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL »

11) SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - REMBOURSEMENT DES HONORAIRES INFIRMIERS A LA CPAM

Le décret du 25 juin 2004, relatif au fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, prévoit le remboursement des soins infirmiers délivrés aux personnes prises en charge par le service.

Le décret indique que les soins de nursing sont effectués par l'équipe aide-soignante du service, tandis que les soins techniques (injection, pansement, perfusion ...) sont pris en charge par les infirmiers libéraux du secteur, au libre choix des bénéficiaires.

Une convention est signée entre les différents intervenants et le SSIAD, déterminant les modalités de fonctionnement et notamment le règlement des honoraires ou prestations à caractère médical.

La CPAM a mené une enquête concernant le suivi de la consommation médicale des bénéficiaires de soins en SSIAD sur la période 2017 : il résulte un indu d'un montant de 5 565,79 €.

Le contrôle a mis en évidence que plusieurs intervenants infirmiers, pourtant conventionnés et prévenus de la prise en charge du patient par le SSIAD, avaient envoyé directement leurs feuilles de soins à la caisse.

Le service est donc redevable de la somme de 5 565,79 €. Ce montant serait imputé au Budget Annexe 03, compte 678.

Autorisez- vous ce remboursement à la CPAM ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPT A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

**12) SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)-
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE TRANSFERT PARTIEL D'ACTIVITE
AVEC FILIERIS**

Dans le cadre de la sauvegarde et de la modernisation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, le SIVOM transfère la moitié de son activité prestataire au profit du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) de FILIERIS, à compter du 1^{er} novembre 2018.

FILIERIS s'est engagé à reprendre les bénéficiaires du SIVOM, ainsi que les agents non titulaires qui portaient cette activité.

Il vous est donc proposé de signer un protocole avec FILIERIS qui acte les conditions de ce transfert. (*Annexe n°2*)

Autorisez-vous la signature du protocole avec FILIERIS à compter du 1^{er} novembre 2018 ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 11 OCTOBRE A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE (2 abstentions)

13) QUESTIONS DIVERSES